



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 119715

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les allergies respiratoires. En trente ans, les maladies respiratoires d'origine allergique ont fortement augmenté dans les pays développés. Ainsi, plus d'un tiers de nos concitoyens souffrent de rhinite et/ou d'asthme allergique qui peuvent s'avérer très handicapants, notamment dans leurs formes sévères. Bien que constituant un enjeu majeur pour la collectivité, ces pathologies demeurent sous-estimées, voire ignorées des pouvoirs publics ; c'est en tous les cas le sentiment de ces millions de personnes allergiques qui souhaitent une meilleure prise en compte des allergies respiratoires. L'Union européenne a d'ores et déjà montré la voie en faisant de la lutte contre les maladies respiratoires une priorité de la présidence polonaise. C'est pourquoi le comité français d'observation des allergies (CFOA) souhaite que les allergies respiratoires soient reconnues « grande cause nationale » pour l'année 2012. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'impact des facteurs environnementaux sur le développement de l'allergie, fréquemment en cause dans la maladie asthmatique, dépend de la fenêtre d'exposition aux allergènes, de l'intrication possible des différents éléments (tabagisme passif, type d'allergènes, facteurs nutritionnels, pollution...) et du terrain génétique. À l'heure actuelle, les données relatives à la prévalence dans notre pays des allergies prises de manière globale manquent. Le ministère chargé de la santé a soutenu les campagnes d'information du grand public et des professionnels sur le souffle (campagnes « capital souffle » 2005, 2006, 2007, 2008 et campagne « destinations souffle » et, depuis 2007, la « Journée mondiale de l'asthme » organisée à l'initiative des professionnels et des associations de patients « asthme et allergies »). Le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques (2007-2011) vise à développer l'éducation thérapeutique des patients (ETP) atteints de maladies respiratoires, comme l'asthme ou la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Parmi les premiers programmes autorisés par les agences régionales de santé depuis la parution des textes relatifs à l'ETP, 216 programmes sont consacrés aux maladies respiratoires (Asthme et BPCO notamment). Face à l'enjeu de santé publique que représentent les allergies, le ministère chargé de la santé a inscrit la prévention des allergies comme objectif du Plan national santé environnement 2 (PNSE 2). Des travaux ont été réalisés ou sont en cours concernant les allergènes présents tant dans l'air intérieur que dans l'air extérieur (pollens, moisissures, ambroisie...). Par ailleurs, les actions de santé publique ayant pour objectif de diminuer l'incidence du tabagisme passif et actif, notamment pendant la grossesse et chez le jeune enfant, ont fait leurs preuves dans la population générale et seront poursuivies. En ce qui concerne le souhait exprimé par le Comité français d'observation des allergies (CFOA) de voir reconnues les allergies comme « grande cause nationale 2012 », il appartient au Premier ministre de définir le thème qu'il souhaite promouvoir à ce titre pour 2012. Pour sa part, le ministère chargé de la santé examine actuellement la possibilité de consacrer une journée nationale au thème des allergies.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119715

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10761

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12664